

DQ-27 – QUES46B

Date : 12 janvier 2007



QUESTION

Est-ce que la fiche technique no 20 du MDDEP sur l'Aménagement des cours d'eau en milieu agricole a été remplie et remise au MDDEP?

RÉPONSE

Non car cette fiche ne s'applique pas à un projet autorisé par décret gouvernemental. Par contre, et comme indiqué à la question QC-41 (Complément à l'étude d'impact), les éléments indiqués dans la fiche technique 20 sont fournis soit dans l'étude d'impact ou le seront lors de la demande des différents certificats d'autorisation émis par le MDDEP.